**Pièces constitutives d’un dossier de demande d’attestation d’attribution de parcelle des suites d’une mutation par décès (succession)**

⇒ Demande timbrée à 200 FCFA (timbre fiscal) adressée au RDPF territorialement compétent ;

NB : préciser la situation matrimoniale du demandeur (Héritier unique)

⇒ Original

* + - * de l’Attestation ou
      * du Papillon d’Attribution Provisoire ou
      * de la fiche provisoire d’attribution du défunt

⇒ Copie légalisée de l’Acte de Décès

⇒ Copie légalisée du Procès Verbal de Conseil de Famille

⇒ Copie légalisée du Certificat d’Hérédité

⇒ Certificat de Tutelle (s’il y a lieu)

⇒ Certificat de non exigibilité ou d’exigibilité ⇒ Photocopie légalisée de la pièce d’identité :

* + - * Carte d’Identité ou
      * Passeport ou
      * Permis de conduire ou
      * Extrait d’acte de naissance (Héritier unique)

⇒ Les reçus de paiement de la Taxe de Jouissance (s’il y a lieu)

NB : les originaux des reçus de paiement de la Taxe de Jouissance sont présentés au dépôt et restitués ensuite au titulaire des droits

⇒ Les reçus de paiement de la Taxe de Résidence des trois (03) dernières années (Héritier unique)

⇒ Un (01) Timbre Fiscal de 500 FCFA